



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 46 - Avenant n° 1 à la convention de prêt de la «mallette énergie» aux habitants du Grand Besançon et aux agents des trois collectivités (Ville, CAGB et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB)

**Avenant n° 1 à la convention de prêt de la «mallette énergie»
aux habitants du Grand Besançon,
et aux agents des trois collectivités (Ville, CAGB et CCAS) et
de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB)**

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	12/09/2018	Favorable unanime

Contexte

Le service de prêt de la «mallette énergie» de la Ville de Besançon a fait l'objet d'une extension, par délibération du 7 novembre 2016, aux habitants du Grand Besançon, de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont (CCVA) et aux agents des trois collectivités (Ville, CAGB, CCAS) et de la CCVA. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un programme global d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques.

Cette action participe à la dynamique du Territoire à Energie Positive (TEPOS) et à la valorisation du label Cit'ergie Gold.

Une convention tripartite est en vigueur depuis sa signature le 12 janvier 2017.

Présentation de l'avenant n° 1

Conformément aux dispositions contractuelles, l'évolution de la liste des communes de la CCVA initialement co-contractante nécessite une modification suite à la création de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB).

Il est proposé l'avenant n° 1 à la convention du service de prêt de la mallette énergie pour prendre acte de l'évolution du périmètre d'application portant sur l'ensemble des communes de la CCDB.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention tripartite Ville-CAGB-CCDB de prêt de la mallette énergie,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite Ville-CAGB-CCDB de prêt de la mallette énergie.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1